Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024328-DE

LORIENT AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet de la délibération

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO PLIANT CARGO ET OU A ASSISTANCE ELECTRIQUE

N° DEL-2024-0328

Séance Publique du 15 octobre 2024

Suite à la convocation du 7 octobre 2024, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Cecile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Marie-Françoise CEREZ, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Guy GASAN, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Jean-Guillaume GOURLAIN, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Patrick LE GUENNEC, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Gaelle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Laurent TONNERRE, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Bruno JAOUEN, Carmen LE BORGNIC, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER donne pouvoir à Jo DANIEL, Stephane DANIEL donne pouvoir à Cecile BESNARD, Antoine GOYER donne pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Patricia QUERO-RUEN donne pouvoir à Ronan LOAS, Michel TOULMINET donne pouvoir à Bruno PARIS, Dominique YVON donne pouvoir à Fabrice VELY, Fabien AUDARD donne pouvoir à Morgane CHRISTIEN

Absentes :

Aurélie MARTORELL, Estelle MORIO, Solene PERON

Rose MORELLEC et Ronan LOAS sont désignés secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024328-DE

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D[illegible]
A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire et du Plan de Déplacement Urbain, Lorient Agglomération s'est engagée à encourager le développement de solutions alternatives à l'usage de la voiture. L'une des clefs concerne l'usage du vélo qui représente actuellement 3% des parts modales sur le territoire.

Suite à la délibération en date du 20 avril 2021, les habitants du territoire ont pu bénéficier d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), vélos cargo et vélos pliants à hauteur de 20% du montant d'achat plafonnée à 100€ pour les vélos pliants, 200€ pour les VAE et 250€ pour les vélos cargos. Ce dispositif a permis à plus de 5 000 foyers du territoire de s'équiper en vélo à assistance électrique, pour un montant d'1 million d'euros d'aides sur 3 ans et demi.

Depuis le 1er juillet 2024, un service de location de vélo moyenne et longue durée, exploité par le délégataire Izilo Mobilités de Lorient Agglo, a ouvert ses portes, à destination des habitants du territoire, et des intermodaux (abonnement annuel Breizh Go ou Izilo).

L'objectif du service est de faire découvrir et tester le vélo à assistance au plus grand nombre avant une acquisition, c'est pourquoi la durée des abonnements est limité à 6 mois (renouvelable 1 fois suivant disponibilité du matériel).

Conformément aux termes de la délibération du 12 décembre 2023 concernant l'aide à l'achat de vélo, le dispositif a pris fin le 30 septembre 2024 suite à l'ouverture de la Maison du vélo et la consommation des crédits.

Lorient Agglomération souhaite toutefois continuer à accompagner les habitants qui, après une période d'essai d'un vélo à assistance électrique via le service public récemment développé (minimum 3 mois), souhaitent acheter un vélo, en leur proposant une aide financière dans les 6 mois qui suivent la fin de leur abonnement.

Il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique concernant les VAE classiques (de type vélos de villes et VTC uniquement), VAE pliants, VAE spéciaux (cargos, longtail, adapté pour un handicap), neufs ou d'occasion, achetés dans des magasins physiques (pas d'achat sur internet pour favoriser l'accès au conseil, les essais et le service après-vente).

Cette aide est réservée aux habitants du territoire, âgés de plus de 18 ans.

Elle serait de 30% plafonnée à 230 € pour les VAE classiques et pliants et à 300 € pour les vélos spéciaux. Afin d'accompagner plus fortement les personnes ayant les revenus les plus modestes, le plafond de l'aide serait poussé à 420 € pour des VAE classiques et VAE pliants et 900 € pour des VAE spéciaux pour les personnes au quotient familial inférieur à 880 € ou 1 100 € pour les personnes bénéficiant de l'AAH.

Le règlement en annexe détaille les conditions permettant de bénéficier de cette aide.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Lorient Agglomération approuvé le 22 février 2013,
Vu le Plan Climat-Air-Energie Territoire (PCAET) de Lorient Agglomération adopté le 17 décembre 2019,
Vu le Projet de territoire approuvé le 9 novembre 2021,
Vu le règlement ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024328-DE

Vu l'avis de la Commission Aménagement, mob[illegible]
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **DECIDE** la mise en place d'un dispositif d'aide à destination des personnes ayant contracté un abonnement de 3 mois minimum au service de location vélo IziLo mobilités de Lorient Agglomération, à hauteur de 30% pour l'achat de vélos à assistance électrique (simples, cargos, pliants ou adaptés aux personnes à mobilité réduite), dans la limite des plafonds indiqués pour chaque type de vélo, et dans la limite du budget annuel global alloué à cette action.

Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité par 55 voix pour et 15 abstentions.

Abstentions : Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Christian CARTON, Dominique ELIOT, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaëlle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Roger THOMAZO, Bruno JAOUEN

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Fabrice LOHER